

Pôle Urgences		Page 1 sur 2
Procédure dégradée en cas d'absentéisme médical au sein du DHUMU		
Validation		
Didier Giolito – Responsable CR DHUMU Céline Occelli Nicolas Emeyriat Nicolas Galiano Benoit Canac		04/04/2023
Diffusion		
Emetteur :	Destinataires du document :	
Benoit Canac	Médecins participant à l'activité du DHUMU	
Date d'application		

1. Absentéisme en journée

En cas d'absentéisme de journée, et en l'absence de possibilité de remplacement, le poste restant vacant est le ISAU.

Si l'absentéisme est situé en zone MCT, SAUV, ou UCSU

- ⇒ Le médecin basculant sur ce poste sera le premier dans l'ordre ISAU > I3 > I2 > I1 > RegH2 > RegH1 respectant les conditions suivantes :
- Avoir la compétence pour le poste
 - Que le changement de poste n'induisse pas une garde de 24h type MCT jour ou UCSU2-MCTR + Nuit complète en MCT ou SAUV.
 - Les journées SAUV, UCSU ou MCTR seuls enchainant sur une garde aux urgences sont possibles

Si l'absentéisme est situé au SMUR

- ⇒ Le médecin ISAU entre dans le tour, prenant le poste manquant (pose le 38666, le médecin SAUV assumant sa fiche de poste en mode dégradé)

Si l'absentéisme est situé en Régulation

- ⇒ Le médecin basculant sur ce poste sera le premier dans l'ordre ISAU > I3 > I2 > I1 ayant la compétence pour le poste, en respectant le prérequis de formation du RegH1 qui doit avoir validé Medireg 2

2. Absentéisme de nuit

a. Cas général

En cas d'absentéisme de nuit, et en l'absence de possibilité de remplacement, le poste restant vacant est le I3.

Si l'absentéisme est situé en zone MCT ou SAUV

- ⇒ Le médecin basculant sur ce poste sera le premier dans l'ordre I3 > I2 > I1 > RegH2 > RegH1 respectant les conditions suivantes :
- Avoir la compétence pour le poste
 - Que le changement de poste n'induisse pas une garde de 24h type MCT jour ou UCSU2-MCTR + Nuit complète en MCT ou SAUV.
 - Les journées SAUV, UCSU ou MCTR seuls enchainant sur une garde aux urgences sont possibles

b. Cas particulier des demi-gardes

En cas d'absentéisme de nuit, après application de la procédure ci-dessus, si un médecin présent en demi garde aux urgences possède la compétence SMUR, alors il bascule sur le poste I3 jusqu'à minuit, en suivant l'ordre de priorité Demi-garde MCT3 -> Demi-garde MCT2 -> Demi-garde MCT1

3. Cas particuliers

En cas de situation non décrite dans les points précédents (Absence de compétence au poste vacant, nécessité d'enchainement MCT jour + MCT nuit, absentéismes multiples ...etc), la décision revient au chef de service ou à son représentant (astreinte en PDS) qui en informe les médecins concernés.